



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STRATÉGIE DE DÉFENSE POUR L'ARCTIQUE

SOMMAIRE

PRÉFACE DU MINISTRE DES ARMÉES	3
SYNTHÈSE	4
1. CONTEXTE STRATÉGIQUE DE LA RÉGION ARCTIQUE	5
2. ENJEUX STRATÉGIQUES DE DÉFENSE ET ZONE D'INTÉRÊT PRIORITAIRE	5
3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE DÉFENSE	8
4. AXES STRATÉGIQUES DE DÉFENSE	9
POSITIONNEMENT	9
AXE N°1 : AMÉLIORER LA LÉGITIMITÉ DE LA FRANCE EN ARCTIQUE	9
AXE N°2 : DÉVELOPPER UNE COHÉRENCE GLOBALE AU NIVEAU NATIONAL	9
AXE N°3 : MAÎTRISER LE THÉÂTRE ET L'ENVIRONNEMENT ARCTIQUE	9
COOPÉRATION	10
AXE N°4 : DÉVELOPPER DES PARTENARIATS BILATÉRAUX	10
AXE N°5 : L'OTAN COMME NORME D'INTEROPÉRABILITÉ ARCTIQUE	10
ENJEUX CAPACITAIRES	11
AXE N°6 : DÉVELOPPER DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS AUX OPÉRATIONS EN ZONE POLAIRE	11
AXE N°7 : INVESTIR LE DOMAINE SPATIAL ARCTIQUE	11



L'intérêt de la France pour l'Arctique ne date pas d'hier. Dès 1963, la France devient la première nation à implanter une base de recherche au Svalbard. Ce choix fondateur inscrit notre pays dans une tradition d'excellence en matière de recherche polaire, dans le sillage de figures emblématiques comme Paul-Émile Victor ou Jean-Baptiste Charcot.

Mais l'Arctique n'est plus seulement un laboratoire scientifique. Il est aujourd'hui un révélateur des grands bouleversements géopolitiques et un champ d'expression de nos responsabilités stratégiques. La Revue stratégique du ministère des Armées de 2017 le pressentait déjà, évoquant un possible « espace de confrontation ».

La guerre en Ukraine a confirmé cette intuition : en réactivant les logiques de rivalité entre puissances, elle a mis fin à l'« exception arctique » qui prévalait jusqu'alors et bouleversé les équilibres régionaux. Sept des huit États riverains sont désormais membres de

l'OTAN. La Chine exprime de plus en plus clairement ses ambitions pour le Grand Nord. La Russie, quant à elle, maintient une posture militaire active, voire renforcée.

Dans ce contexte, la France ne saurait rester spectatrice. Elle a une voix singulière à faire entendre dans cette région stratégique. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, puissance maritime à vocation mondiale et actrice engagée du multilatéralisme, la France a le devoir de contribuer activement à la stabilité de l'Arctique avec ses alliés et partenaires, de préserver sa liberté d'action, et de se doter des capacités militaires adaptées à cet environnement exigeant.

La stratégie de défense pour l'Arctique que je présente aujourd'hui répond à cette triple exigence. Réaliste, graduée, dotée d'une ambition claire, elle vise à permettre à la France d'agir vers, dans et depuis l'Arctique, au service de la paix, de la sécurité collective et de nos intérêts nationaux. Structurée autour de trois piliers – positionnement, coopération, capacités – et déclinée en sept axes d'effort, cette stratégie articule avec lucidité nos moyens, nos engagements et notre vision à l'horizon 2030.

Elle s'inscrit pleinement dans la continuité de notre Revue nationale stratégique : faire de la France une puissance fidèle à ses alliés, profondément européenne, et capable d'assumer ses responsabilités dans un monde toujours plus incertain.

Sébastien Lecornu,
ministre des Armées

SYNTHÈSE

La région Arctique est un espace d'intérêt stratégique croissant, à la croisée des enjeux climatiques, économiques et géopolitiques. Les effets du changement climatique y ouvrent de nouvelles routes maritimes et perspectives d'exploitation des ressources, tout en accentuant les fragilités écologiques et sécuritaires. La compétition stratégique s'y intensifie : l'invasion de l'Ukraine par la Russie a bouleversé les équilibres régionaux, consacrant un basculement stratégique majeur avec désormais sept des huit États riverains membres de l'OTAN. **Si l'Arctique devient le théâtre d'une rivalité croissante entre puissances, sa polarisation aura des effets concrets et directs sur la stabilité de l'espace euro-atlantique.** L'Arctique constitue un espace d'intérêt opérationnel pour les Armées, car il offre des points d'appui dans les domaines maritime, terrestre et spatial, un poste avancé de surveillance stratégique sur nos compétiteurs, ainsi qu'un terrain d'entraînement unique en conditions extrêmes.

La stratégie de Défense française en Arctique s'articule autour de trois grands objectifs : **I) contribuer activement à la stabilité de la région, en lien avec les Alliés et partenaires ; II) préserver la liberté d'action française et européenne, commerciale comme militaire, dans les espaces communs de cette zone et III) développer des capacités militaires adaptées aux conditions de l'Arctique, pour opérer et combattre vers, dans et depuis l'Arctique.**

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie française se structure autour de trois piliers complémentaires : **le positionnement stratégique**, avec un renforcement de la présence française dans les enceintes de gouvernance arctique et dans les dialogues politico-militaires ; **la coopération**, via le développement de partenariats bilatéraux et multilatéraux avec les pays arctiques, notamment au sein de l'OTAN et de l'UE ; et enfin l'axe **capacitaire**, visant à renforcer la capacité des armées françaises à connaître, surveiller et agir dans cette zone. La stratégie française s'inscrit également dans une logique de soutien tangible à la souveraineté des États arctiques, auxquels elle propose des capacités de défense, des partenariats opérationnels, contribuant ainsi à la stabilité et à la résilience de la région.

À travers ces trois piliers, la stratégie française se décline selon sept axes stratégiques de Défense :

- **Améliorer la visibilité et la légitimité de la France dans cette région**, par une participation active aux forums arctiques et la valorisation des actions menées par les armées françaises dans la zone ;
- **Développer une cohérence globale au niveau national**, grâce à une coordination interministérielle renforcée, garantissant un effet démultiplicateur des actions françaises ;
- **Maîtriser le théâtre et l'environnement arctique** par la connaissance fine du milieu et en poursuivant les déploiements ciblés dans la zone, pour renforcer l'expérience opérationnelle, l'interopérabilité et la capacité à agir ;
- **Développer des partenariats bilatéraux**, avec les principaux acteurs de la région ainsi qu'avec les opérateurs privés français présents sur le terrain, afin de favoriser l'échange d'information, le soutien logistique et le partage d'expérience.
- **Renforcer l'interopérabilité à travers l'OTAN**, en s'appuyant sur les mécanismes et outils de l'Alliance (exercices conjoints, synergies capacitaires et opérationnelles, etc.) et en soutenant les ambitions de l'OTAN dans l'Arctique et le Grand Nord ;
- **Développer des équipements adaptés aux conditions extrêmes**, dès la conception ou par l'adaptation des systèmes existants (renforcement, protection, capteurs spécifiques), tout en veillant à l'équilibre coût-efficacité ;
- **Investir le domaine spatial arctique**, à la fois dans le segment spatial (satellites adaptés aux hautes latitudes) et terrestre (stations relais), tout en assurant une veille stratégique sur les installations étrangères sensibles et en consolidant la coopération avec les pays européens actifs dans ce domaine.

Il s'agit donc pour la France de **préserver sa liberté de manœuvre et son influence** dans cette zone, avec un **investissement durable, nécessaire et raisonné**, dans un contexte budgétaire comme matériel contraint. Cette stratégie s'inscrit dans **une logique de montée en puissance progressive, raisonnable et réaliste, en cohérence avec les contraintes budgétaires et industrielles actuelles.**

1. CONTEXTE STRATÉGIQUE DE LA RÉGION ARCTIQUE

L'Arctique est une zone en mutation rapide, principalement sous l'effet du changement climatique. Il révèle son potentiel en ressources naturelles, aujourd'hui exploitables, redessine les cartes géopolitiques et constitue un terrain renouvelé de compétition internationale et de stratégies d'accès. L'Arctique devient également un point d'appui stratégique et d'observation avancée sur certains compétiteurs de la France, tout en offrant aux armées françaises un terrain de préparation opérationnelle dans un environnement extrême et exigeant. Ces perspectives confèrent à la région une importance stratégique inédite.

Les changements climatiques apparaissent deux fois plus rapides en Arctique que dans le reste du monde. La fonte du pergélisol risque d'accélérer davantage le réchauffement planétaire, le volume de CO₂ piégé dans ce dernier équivalant au double du CO₂ déjà présent dans l'atmosphère. En outre, la région Arctique renfermerait 13 % des ressources pétrolières et 30 % des ressources de gaz naturel non encore découvertes dans le monde, ainsi qu'un potentiel de 127 millions de tonnes de terres rares et métaux critiques, en deuxième position derrière la Chine (161 millions de tonnes). Cette concentration de ressources stratégiques confère à l'Arctique un rôle déterminant pour l'autonomie énergétique, industrielle et technologique de l'Europe. Dans ce contexte, les fonds marins arctiques suscitent des convoitises croissantes, illustrées par des demandes concurrentes d'extension des plateaux continentaux de plusieurs États riverains. Dans ce contexte, les fonds marins arctiques suscitent des convoitises croissantes, illustrées par des demandes concurrentes d'extension des plateaux continentaux de plusieurs États riverains.

De nouvelles routes de navigation sont désormais rendues praticables par le recul de la couverture glaciaire, notamment en période estivale. Le « passage du Nord-Est », également appelé Route maritime du Nord, permet de relier l'Europe à la Chine en longeant les côtes nord et est de la Russie. S'il revêt un intérêt stratégique pour les exportations de gaz naturel liquéfié russe, il reste encore marginal pour le trafic commercial. Toutefois, il permettrait de réduire la durée du trajet entre l'Europe et l'Asie de près de 40 %, entraînant une économie conséquente des coûts de transport. L'armateur chinois COSCO envisagerait ainsi d'ouvrir une route régulière de porte-conteneurs, et l'initiative chinoise « Belt and Road Initiative » prévoit une route maritime passant par l'Arctique. Cependant, l'ampleur de ce potentiel économique reste encore incertaine, car des doutes sérieux persistent quant au calendrier et à la faisabilité concrète de son exploitation effective.

L'Arctique exerçait dès avant le conflit en Ukraine un pouvoir d'attraction croissant, comme en témoignait l'intérêt grandissant pour le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique. Créé par la déclaration d'Ottawa en 1996, cet organe de coopération intergouvernementale regroupe les huit États riverains de la région. Par la déclaration d'Ilulissat du 28 mai 2008, les pays riverains ont fait le choix d'une gouvernance fondée sur la coopération, en dehors de tout cadre juridiquement contraignant. En 2013, plusieurs États asiatiques (Chine, Inde, Japon, Corée du Sud, Singapour) et européens (France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni) ont obtenu le statut d'observateur, la Suisse ayant rejoint ce groupe en 2017.

L'Arctique est également un espace où se déploient les outils de puissance des principaux compétiteurs stratégiques de la France, avec un double objectif : d'une part, tirer parti des avantages stratégiques de la région, tels que l'accès aux océans et la réduction des temps de vol pour l'aviation à long rayon d'action et, d'autre part, se prémunir contre les vulnérabilités engendrées par l'évolution du contexte géopolitique, en sécurisant les ressources et voies de communication. L'Arctique fait donc figure à la fois de rempart stratégique face aux vellétés de projection russes ou chinoises vers l'Atlantique Nord, et de zone de stabilité sur le flanc Nord de l'Europe. Ce nouveau rôle sécuritaire de la région, accentué par la guerre en Ukraine, alimente les inquiétudes des partenaires régionaux, qui renforcent leur posture de défense et intensifient leurs coopérations tant au sein de l'OTAN qu'à travers des partenariats bilatéraux.

2. ENJEUX STRATÉGIQUES DE DÉFENSE ET ZONE D'INTÉRÊT PRIORITAIRE

Désigné comme un « espace de confrontation envisageable », l'Arctique présente des intérêts globaux pour la France. L'Arctique s'inscrit non seulement dans la profondeur stratégique de la France, mais constitue également un gisement d'activités qui intéressent directement la France et ses Alliés, qu'il s'agisse des ressources naturelles, du transport ou de la recherche scientifique. Il offre en outre des opportunités opérationnelles dans les domaines maritime, terrestre, aérien et spatial, avec un potentiel de points d'appui facilitant la projection, la surveillance et la préparation des forces dans des conditions extrêmes.

Par ailleurs, **la guerre en Ukraine a profondément fragilisé l'exception polaire tacite** qui, jusqu'alors, garantissait la stabilité de la région et il est désormais essentiel d'intégrer dès à présent cette zone dans les réflexions stratégiques, afin d'anticiper les dynamiques futures et de préserver ainsi les intérêts français.

Le premier enjeu stratégique relève de la responsabilité internationale de la France. Le statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies oblige la France à assumer son statut dans l'ensemble des espaces contestés. Dans l'espace euro-atlantique, sa place au sein de l'OTAN et de l'UE implique une évidente solidarité stratégique avec sept des huit membres du Conseil de l'Arctique, pouvant aller jusqu'à la **mise en œuvre de la défense collective ou mutuelle**, à travers l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord ou l'article 42.7 du traité de l'Union européenne. La France peut donc être amenée à soutenir un État allié ou à contribuer au maintien de la stabilité de la zone, y compris par **l'engagement de ses forces militaires**. Par ailleurs, l'adhésion de la Suède et de la Finlande renforce encore le poids de la représentation de l'OTAN au sein de l'Arctique, qui constitue désormais un flanc stratégique essentiel de l'espace euro-atlantique.

Le deuxième enjeu stratégique réside dans l'accès à l'espace arctique aux forces armées françaises face à la contestation croissante des compétiteurs et dans le risque d'un débordement de puissance en Atlantique Nord. Les évolutions géographiques qui touchent l'Arctique entraînent une proximité croissante entre deux régions majeures dans la compétition mondiale : l'Europe et le Pacifique. **Ces évolutions auront un impact significatif sur les forces armées françaises**, qui doivent préserver leur capacité à opérer dans l'Arctique, région au sein de laquelle la posture militaire de certains compétiteurs évolue rapidement, notamment à travers la modernisation de leurs capacités et le développement d'infrastructures duales. Cette dynamique nécessite de renforcer la liberté d'action de la France, notamment par l'identification de points d'appui et la consolidation de sa connaissance du théâtre.

Le troisième enjeu stratégique concerne la sécurité des approvisionnements de la France et de l'Union européenne, en particulier dans les domaines énergétique et minier — tant au niveau des chaînes d'exploitation que des routes de transport. Les ressources considérables en minerais stratégiques dans la région, notamment en terres rares, nickel, cobalt et graphite, revêtent une importance croissante pour l'autonomie stratégique européenne. **Les nouvelles voies commerciales**, que la fonte des glaces va régulièrement ouvrir, présenteront par ailleurs un intérêt majeur pour l'économie française comme européenne – et notamment pour les armateurs dont l'activité devra être protégée. De nouvelles routes aériennes polaires s'ouvrent également, grâce aux avancées en navigation circumpolaire, offrant des perspectives accrues de connectivité.

Enfin le dernier enjeu stratégique porte sur la protection des biens et des personnes, français ou européens. Dans cette région isolée, le ministère des Armées est aujourd'hui le seul acteur étatique disposant des capacités techniques pour se déployer en Arctique. **Les armées pourraient donc être sollicitées pour soutenir le secteur civil dans le cadre d'un service public élargi à cette zone.** Cela inclurait notamment des opérations de recherche et de sauvetage, ainsi que des actions de prévention et de réponse à des incidents environnementaux, telles que la lutte contre une pollution accidentelle. La France, dans ce cadre, peut aussi jouer un rôle stabilisateur et structurant auprès des pays riverains, en proposant une contribution politique, opérationnelle et capacitaire à la consolidation de leur souveraineté et de leur résilience.

Ainsi, dans cet espace très étendu – qui représente six fois la superficie de la mer Méditerranée, la zone située à la périphérie immédiate de l'Europe constitue pour la France **une zone d'intérêt prioritaire naturelle au sein de laquelle elle doit préserver son influence et sa liberté d'action.** Du Groenland au Svalbard, cette région concentre également les intérêts des Alliés européens de la France et ceux de l'OTAN.



Zone d'intérêt prioritaire (ZIP) pour la France en Arctique

3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE DÉFENSE

L'Arctique est un espace d'intérêt stratégique croissant. La perception des enjeux propres à la zone a glissé d'une approche prospective, centrée sur les possibilités économiques qu'ouvraient les conséquences du réchauffement climatique, à une vision majoritairement tournée vers les enjeux stratégiques de la zone. La France réaffirme par ailleurs, dans sa dernière *Revue nationale stratégique* de 2022, qu'elle « est pleinement présente et active pour **préserver sa liberté d'action et défendre ses intérêts** dans les espaces communs », avec une attention particulière portée à l'Arctique.

D'ici 2030, le rôle stratégique de l'Arctique devrait encore s'intensifier. Sous l'effet des dynamiques actuelles, les tendances aujourd'hui émergentes devraient s'être précisées, poussant les différents acteurs à ajuster leurs politiques et leurs moyens. Cette évolution façonnera durablement l'environnement stratégique régional.

Dans cette perspective, pour jouer un rôle en Arctique la France devra considérer **la décennie à venir comme une phase de transition et de latence, nécessitant une préparation capacitaire et organisationnelle suffisante (budgets, infrastructures, moyens militaires).** C'est à cette unique condition qu'elle pourra, à terme, consolider sa position et défendre ses intérêts.

Les objectifs stratégiques que la France doit poursuivre sont par conséquent :

- La contribution active française, en lien avec Alliés et partenaires, au maintien de la stabilité de la zone arctique ;
- La préservation de la liberté d'action française et européenne, commerciale comme militaire, dans les espaces communs de la zone ;
- Le développement des capacités militaires françaises pour opérer et combattre vers, dans et depuis l'Arctique.

Le but pour la France est de **préserver sa liberté de manœuvre et son influence dans sa zone arctique d'intérêt prioritaire**, afin d'y maintenir un environnement sécuritaire durablement **propice à sa posture stratégique et ses activités nationales**, notamment celles relevant de la dissuasion nucléaire, de la protection des flux maritimes et de la préparation opérationnelle en conditions extrêmes.

4. AXES STRATÉGIQUES DE DÉFENSE

« Je veux qu'en 2030, la France ait conforté son rôle de puissance d'équilibres, unie, rayonnante, influente, moteur de l'autonomie européenne et qui assume ses responsabilités en contribuant, en partenaire fiable et solidaire, à la préservation des mécanismes multilatéraux fondés sur le droit international »

Emmanuel Macron – Revue nationale stratégique 2022

Afin d'atteindre les trois objectifs stratégiques de défense en Arctique, de répondre aux défis actuels et futurs et de tenir sa place auprès de ses partenaires, la France doit **structurer son engagement autour de trois axes complémentaires : positionnement, coopération et capacités opérationnelles.**

POSITIONNEMENT

AXE N°1 : AMÉLIORER LA LÉGITIMITÉ DE LA FRANCE EN ARCTIQUE

La France doit affirmer pleinement son rôle d'acteur légitime en Arctique. Cela suppose une implication renforcée et un niveau de représentation à la hauteur des enjeux au sein des instances, organisations, forums et séminaires traitant de la région. Cette présence active permettra à la France d'influencer les orientations stratégiques relatives à l'Arctique et de soutenir le renforcement des mécanismes multilatéraux, la stabilisation régionale ainsi que la sécurité des biens communs.

AXE N°2 : DÉVELOPPER UNE COHÉRENCE GLOBALE AU NIVEAU NATIONAL

Une stratégie Arctique crédible repose sur une coordination interministérielle solide, seule à même d'assurer la cohérence des positions françaises et de créer des synergies dans les relations avec les partenaires comme dans les actions menées sur le terrain. Cette approche intégrée permettra également de maximiser l'effet des investissements dans les domaines à double usage, civils et militaires. Le ministère des Armées doit ainsi s'engager **activement dans ces échanges**, afin d'apporter son expertise et d'enrichir les réflexions stratégiques nationales.

Sur le plan opérationnel, l'état-major des Armées doit **garantir une capacité interarmées** à opérer sous environnement permissif, y compris en autonomie, pour défendre les intérêts français en Arctique. Il doit pouvoir contribuer efficacement aux opérations de protection et de sauvegarde des biens et des personnes dans la zone. L'identification de points d'appui logistiques et interarmées dans les zones d'intérêt prioritaire devra par ailleurs être étudiée, afin de renforcer l'endurance des déploiements et la réactivité face à une éventuelle crise.

AXE N°3 : MAÎTRISER LE THÉÂTRE ET L'ENVIRONNEMENT ARCTIQUE

Sur le terrain, la France doit maintenir une **approche réaliste** (conforme à ses moyens et sa position), **équilibrée** (respectueuse du droit, de ses engagements et de ses intérêts) et **crédible**. Pour ce faire, **la connaissance approfondie et la pratique de la zone doivent être poursuivies et entretenues.**

En particulier, il est nécessaire **d'intensifier le recueil des données environnementales et de renseignement**, selon une **approche multi-milieux multi-champs (M2MC)** dans l'emploi des capteurs. Les données environnementales sont fondamentales pour maîtriser les interactions de ses forces avec les milieux dans lesquels elles évoluent, tout particulièrement dans le cas de la composante océanique de la dissuasion française. Le renseignement concourt pour sa part à la maîtrise des interactions des forces armées françaises avec les autres acteurs évoluant dans ces mêmes milieux ; il doit permettre en particulier une connaissance accrue des trafics civils, aériens comme maritimes, et des activités militaires en Arctique.

Le ministère des Armées doit également **poursuivre les déploiements de moyens nationaux** dans la zone arctique, et en particulier dans la zone d'intérêt prioritaire pour la France, qu'ils soient ordonnés dans un cadre opérationnel ou dans celui d'exercices interalliés (idéalement interarmées). Outre le recueil de données et le renforcement des alliances militaires, l'objectif est de **tirer profit du retour d'expérience.**

Il est nécessaire à une meilleure connaissance des forces, limites, marges de progression et axes d'optimisation des moyens français – toujours dans une approche M2MC, que ce soit en termes de structures de commandement, d'équipement, de renseignement, de formation ou d'aptitudes spécifiques. Le ministère des Armées doit par ailleurs s'appuyer sur ces déploiements pour **nourrir le dialogue avec les pays riverains**.

COOPÉRATION

« La dégradation de l'environnement international, le risque de stratégies opportunistes face à l'étirement de nos intérêts et la diversité des zones d'action mettent en lumière l'immense difficulté pour la France de répondre seule à l'ensemble des défis »

Emmanuel Macron – *Revue nationale stratégique* 2022

AXE N°4 : DÉVELOPPER DES PARTENARIATS BILATÉRAUX

La préservation de la stabilité dans l'Arctique, enjeu partagé avec plusieurs Alliés et partenaires, nécessite une compréhension fine des dynamiques régionales pour mieux évaluer les objectifs ainsi que les jeux des différents acteurs et **déterminer les périmètres des convergences éventuelles**. L'analyse du degré de proximité entre les priorités françaises et celles des acteurs régionaux permettra de dégager les partenariats les plus pertinents dans une logique de bénéfice mutuel. Le comportement des nations riveraines à l'égard de la France, tout comme l'état de ses capacités nationales, conditionneront in fine l'effectivité et la durabilité de son accès à l'Arctique.

L'application concrète des orientations définies dans les trois premiers axes de la stratégie contribuera à consolider cette présence. Ces partenariats bilatéraux pourront également faciliter un accès partagé aux ressources critiques — notamment minières — et ouvrir la voie à des coopérations industrielles, scientifiques et technologiques durables.

AXE N°5 : L'OTAN COMME NORME D'INTEROPÉRABILITÉ ARCTIQUE

Il est primordial pour la France de développer sa connaissance et son expérience des **organisations locales et des modes d'action des acteurs arctiques**, mais également de partager ses propres connaissances, afin de pouvoir facilement et efficacement interagir. L'interopérabilité constitue à ce titre un levier central des coopérations à structurer dans la zone. Le cadre de l'OTAN, auquel appartiennent désormais sept des huit membres du Conseil de l'Arctique, s'impose comme le vecteur le plus pertinent. Le renforcement de l'interopérabilité dans cette région contribuera à la consolidation de la posture régionale (notamment grâce à l'intégration de la Finlande et de la Suède), à l'élévation du niveau d'ambition des exercices multilatéraux et au développement de capacités adaptées aux contraintes arctiques, permettant de délivrer un message de stabilité régionale. En complément, la France devra également rechercher des synergies au sein de **l'Union européenne**, dont la stratégie arctique de 2021 est largement alignée sur les priorités de défense françaises dans cette zone. Ce document prône notamment le renforcement des capacités de surveillance et de connaissance du milieu et permettrait **d'accroître une dynamique d'interopérabilité, en particulier avec les acteurs régionaux de l'UE** membres du Conseil de l'Arctique, ainsi qu'avec la Norvège. Dans ce cadre également pourraient être développés certains programmes à même de **renforcer les capacités d'action propres des Européens en zone arctique**.

ENJEUX CAPACITAIRES

Milieu hétérogène, caractérisé par l'isolement, l'Arctique impose des discontinuités dans les opérations. Il nécessite donc **des moyens adaptés au-delà de la robustesse intrinsèque des équipements militaires et qui doivent permettre de développer la connaissance de l'environnement et le renseignement** (axe n°3). Dans ces deux cas, le domaine spatial joue un rôle important.

AXE N°6 : DÉVELOPPER DES ÉQUIPEMENTS ADAPTABLES AUX OPÉRATIONS EN ZONE POLAIRE

La France **développera des capacités nationales compatibles avec les opérations en Arctique**, au besoin complétées par des capacités des pays partenaires ou des achats « sur étagère » ou de prestations privées. La définition de ce besoin doit s'articuler avec l'aptitude française à opérer plus largement en environnement polaire et la prise en compte des contraintes réglementaires spécifiques à l'Arctique.

La conception d'équipements adaptables à des interventions ou à une présence durable dans les régions arctiques **impose le respect de règles architecturales ou de spécifications particulières**. Les équipements comme les unités françaises doivent encore renforcer leur adaptation aux spécificités de l'environnement polaire. Ces aspects doivent être pris en compte dès les phases d'étude des futurs équipements du ministère des Armées, tout en prenant garde à ne pas les contraindre excessivement. Parallèlement, le renforcement de capacités existantes — via l'ajout de capteurs, de protections ou de modules spécifiques, permanents ou modulables — devra être étudié de manière ciblée, selon les scénarios opérationnels envisagés. L'environnement arctique pourra également servir de terrain d'expérimentation pour les équipements du futur.

AXE N°7 : INVESTIR LE DOMAINE SPATIAL ARCTIQUE

Pour la France, les ambitions de partenaires engagés dans une démarche de montée en puissance de « niche » sur le spatial dual et de défense constituent de réelles opportunités pour compléter ses capacités pour les hautes latitudes, notamment en matière de surveillance maritime, de télécommunications haut-débit comme dans l'exploitation d'orbites basses et elliptiques.

L'Arctique présente par ailleurs des atouts géographiques très avantageux en termes de volume de transfert et de délais de mise à disposition des informations recueillies par les satellites défilants sur les orbites dites « polaires » – notamment imagerie ou écoute –, tant et si bien que d'autres coopérations doivent être envisagées sur les segments sol, à l'instar de celle existant avec la station de Kiruna, en Suède.

L'enjeu de la surveillance de l'espace, champ d'action prioritaire de la France, peut par ailleurs être mutuellement bénéfique, à la France et ses partenaires, en fournissant un complément d'observation de l'environnement spatial depuis les latitudes élevées, notamment dans le suivi des orbites basses.



 **FACEBOOK**
@Armees.Gouv

 **X**
@Armees_Gouv

 **INSTAGRAM**
@armees_gouv

 **YOUTUBE**
Ministère des Armées

 **LINKEDIN**
Ministère des Armées

Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr